

Entrepreneur / Maison tenue à fournir la garantie:

[XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX]

Zurich, [TT.MM.JJJJ]

**Garantie d'acompte \ de paiement anticipé**  
**Certificat de garantie no T849999999**

Maître / Bénéficiaire de la garantie: [XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX]  
[XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX]

Projet / Description des travaux ou des livraisons: [XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX]  
[XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX]

Montant de la garantie: CHF [9'999.00]

Validité de la garantie: du [TT.MM.JJJJ] jusqu'au [TT.MM.JJJJ]

Pour le projet, les travaux ou les livraisons susmentionnés la Société soussignée s'engage en tant que caution solidaire au sens de l'art 496 ss CO, dans le cadre du montant de la garantie, envers le maître (bénéficiaire de la garantie) de l'emploi conforme au contrat de l'acompte resp. du paiement anticipé, c'est-à-dire: la garantie pour l'acompte versé resp. le paiement anticipé effectué par le maître pour les travaux ou les livraisons à exécuter. Les prétentions autres que le remboursement total ou partiel de l'acompte resp. du paiement anticipé dû par l'entrepreneur ne tombent pas sous la couverture de cette garantie.

Seules les prétentions du maître qui parviennent à la Société par lettre recommandée pendant la durée de validité de cette garantie peuvent être acceptées.

Si aucune prétention ou communication ne parvient à la Société pendant la validité de la garantie, son engagement expire automatiquement et complètement indépendamment des prétentions avancées à l'égard de l'entrepreneur ou du renvoi du document.

**Les prétentions découlant de cette garantie sont soumises au droit suisse. Le for de juridiction est le siège de la société, le siège ou le domicile en Suisse ou au Liechtenstein du maître.**

Allianz Suisse Société d'Assurances SA